

GUIDE DES MESURES COVID-19 POUR LES CAMPS



Édition 2021 - Volume 5 (21 juin 2021)



Association des
camps du Québec

Préambule

Depuis le début de la pandémie, l'Association des camps du Québec (ACQ) produit et diffuse des informations pour aider tous les camps du Québec à tenir leurs activités de manière à prévenir la contamination et faire face à d'éventuelles éclosions. Chaque communication prend appui sur les recommandations et les mesures-phares de la Direction générale de la santé publique du Québec (DGSP) qui approuve les contenus.

Le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 diffusé au printemps 2020 a été le premier guide officiel de l'ACQ sur le sujet. Le présent *Guide des mesures COVID-19 pour les camps* découle directement de celui du printemps dernier et les informations à l'attention des camps de vacances et des camps familiaux y ont été ajoutées.

Vous trouverez donc dans ce Guide, sous forme de tableaux thématiques, les informations liées à toutes les activités des camps pour l'été 2021. Il se pourrait que la DGSP corrige certaines consignes sanitaires selon l'évolution de la situation pandémique. Assurez-vous d'avoir la version la plus à jour.

En pandémie plus que jamais, l'accueil d'enfants, d'adolescents, de familles ou de clientèles ayant des besoins particuliers exige l'application rigoureuse de règles préventives. Bien que contraignantes, ces règles ont comme seul objectif de minimiser les risques de propagation du virus dans vos organisations et d'assurer la sécurité des participants et du personnel afin de maintenir vos organisations ouvertes cet été.

Chaque été, les camps du Québec jouent un rôle important dans la vie de milliers de Québécois. Durant la pandémie, l'importance de ce rôle est accrue : les enfants, les familles et les jeunes animateurs ont grandement besoin des camps pour s'épanouir et diminuer le stress ambiant en permettant à tous de vivre des activités plus normales en toute sécurité.

L'ACQ tient à remercier la Direction générale de la santé publique du Québec de sa confiance et de son indispensable collaboration.

Remerciements

- Direction de la santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Secteur loisir et sport du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Comité scientifique

- Dr. Suzanne Vaillancourt, Directrice assistante, urgence pédiatrique, Hôpital de Montréal pour enfants, CUSM
- Dr. Earl Rubin, Directeur de division, maladies infectieuses pédiatriques, Hôpital de Montréal pour enfants, Centre universitaire de santé McGill
- Lamia Naccache, Hémato-oncologie pédiatrique, Centre Mère-Enfant-Soleil Chu de Québec
- Kevin L'Espérance, M.Sc., Épidémiologiste, biochimiste et chercheur doctoral en santé publique et épidémiologie au CR-CHUM

Équipe de production

La réalisation de ce guide a été possible grâce au travail d'équipe magistral, dans un contexte de pandémie nécessitant des rencontres à distance. La grande collaboration des partenaires aura permis de lancer ce guide pratique et évolutif dans un temps record! Nous tenons à remercier tous les acteurs ayant contribué de près ou de loin à la conception et à la diffusion de cet outil destiné aux camps du Québec.

Partenaire

- Association québécoise du loisir municipal

Collaborateurs

- Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

Supervision

- Éric Beauchemin, Association des camps du Québec

Conception, rédaction, mise à jour et coordination

- Tanya Desrochers, Association des camps du Québec
- Anne-Frédérique Morin, Association des camps du Québec

Contributions

- Amélie Spain, Camps Odyssée
- David-Paradis Lapointe, Camp familial St-Urbain
- Nancy Rozon, Loisirs 3000
- Martin Lapointe, Camp De-LaSalle
- Jacques Bilodeau, consultant à la certification ACQ
- Guillaume Roberge, Centre Notre-Dame-de-Fatima
- Mélissa Huot, Centre Normand-Léveillé
- Kim Martineau, Centre Normand-Léveillé
- Diane Gosselin, URLS Montérégie
- Audrey Coutu, URLS Lanaudière
- Amélie Trudel, Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail - secteur affaires municipales

Relecture, mise en page et soutien technique

- Gabrielle D. Germain, Association des camps du Québec
- Valérie Desrosiers, Association des camps du Québec

Graphisme

- Geneviève Boucher – Hoola Studio

Iconographie

- Annie Trudeau – Concept Citron

Révision

- Denis Poulet

Traduction

- Stephen Jones

Consignes d'utilisation du guide

Ce guide approuvé par la DGSP, regroupe l'ensemble des mesures liées à la COVID-19 à appliquer dans les camps de jour, camps de vacances et camps familiaux du Québec durant l'été 2021, qu'ils soient membres ou non de l'Association des camps du Québec.

Le symbole suivant identifie les nouveautés : 

Table des matières

1. Mesures générales	6
1.1. Déplacements interrégionaux et clientèle internationale	6
1.2. Capacité d'accueil site et plateaux	6
1.2.1. Favoriser les mesures de distanciation physique	6
1.2.2. Établir la capacité d'accueil	6
1.3. Formation des groupes	7
1.3.1. Ratios	7
1.3.2. Constituer des groupes bulle	7
1.3.3. Port du masque procédure ou du couvre-visage	8
1.3.4. Port de l'ÉPI	9
1.4. Protocole médical	10
1.4.1. Vaccin	10
1.4.2. Isolement préventif recommandé	10
1.4.3. Test PCR	10
1.4.4. Test rapide	11
1.4.5. Après le séjour	12
1.5. Mesures sanitaires	13
1.5.1. Hygiène des mains et étiquette respiratoire	13
1.5.2. Prêt et lavage du matériel	13
1.5.3. Routines sanitaires adaptées	13
1.5.4. Inventaire des produits requis	14
1.5.5. Stations de lavage des mains	14

1.5.6. Distributeurs de désinfectant pour les mains	14
1.5.7. Désinfection du matériel, structures et espaces	14
2. Ressources humaines	15
2.1. Descriptions des tâches adaptées	15
2.2. Conditions à l'embauche	15
2.3. Vérifier l'état de santé des employés	15
2.4. Formation adaptée au contexte	16
2.5. Arrivée au camp, inter-camps et congés	16
2.6. Stress et anxiété	16
3. Mesures en matière de procédures et des soins de santé	17
3.1. Inscriptions	17
3.1.1. Procédures administratives	17
3.1.2. Diffusion des procédures adaptées	17
3.1.3. Transmission des critères d'exclusion et de réintégration	17
3.1.4. Modalités de transmission d'informations	18
3.1.5. Liste des effets personnels	18
3.2. Soins de santé	18
3.2.1. Installer des affiches	18
3.2.2. Convertir un local	18
3.2.3. Adapter les procédures en secourisme	19
3.2.4. Adapter les procédures en cas de COVID-19	19

4. Mesures pour les activités	20	5.2. Utilisation des aires communes	27
4.1. Programmation	20	5.2.1. Bloc sanitaire.....	27
4.1.1. Activités extérieures.....	20	5.2.2. Location de salles.....	27
4.1.2. Sorties/expéditions.....	20	5.2.3. Réaménager les espaces physiques.....	28
4.1.3. Utilisation des locaux.....	20	5.2.4. Ventilation/aération.....	28
4.1.4. Rotation des plateaux.....	21	5.2.5. Effets personnels.....	28
4.1.5. Types d'activités et matériel à privilégier.....	21		
4.1.6. Utilisation des piscines	22	6. Mesures pour les services de restauration	28
4.1.7. Veste de flottaison individuelle	22	6.1. Favoriser les repas extérieurs.....	28
4.2. Sécurité	22	6.2. Capacité d'accueil - CAMPS DE VACANCES	28
4.2.1. Procédures d'arrivée et de départ	22	6.3. Capacité d'accueil - CAMPS FAMILIAUX.....	29
4.2.2. Visiteurs, fournisseurs, et sous-traitants	23	6.4. Aménagements intérieurs	29
4.2.3. Transport.....	23	6.5. Autocuisine	29
4.2.4. Lieux de rassemblement en cas d'urgence	24	6.6. Réorganisation du service de repas	30
4.2.5. Code de vie	24	6.7. Consignes sanitaires relatives à la restauration	30
		6.8. Gestion des couverts souillés	31
5. Mesures pour les services d'hébergement	25	6.9. Réaménagement des postes de travail	31
5.1. Utilisation des chambres, dortoirs et tentes	25	7. Annexe - Arbres décisionnels	32-33
5.1.1. Capacité d'accueil des espaces d'hébergement - CAMPS DE VACANCES.....	25		
5.1.2. Capacité d'accueil des espaces d'hébergement - CAMPS FAMILIAUX.....	25		
5.1.3. Capacité d'Accueil des espaces d'hébergement - EMPLOYÉS	26		
5.1.4. Ventilation/aération.....	26		
5.1.5. Gestion des effets personnels	26		
5.1.6. Objets partagés	27		
5.1.7. Consignes sanitaires relatives à l'hébergement	27		

1. Mesures sanitaires générales

1.1 DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX

Afin de limiter les risques de propagation, le gouvernement du Québec demande à l'ensemble des citoyens d'éviter autant que possible de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre.

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.1 DÉPLACEMENTS INTERRÉGIONAUX	AUTORISÉS¹		NON RECOMMANDÉS	

Notez que depuis le 17 juin, les déplacements interprovinciaux sont à nouveau autorisés.

Pour les employés et les participants internationaux, veuillez vous assurer que les mesures sanitaires (quarantaine, tests, etc.) sont respectées.

1.2 CAPACITÉ D'ACCUEIL SITES ET PLATEAUX

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.2.1 FAVORISER LES MESURES DE DISTANCIATION PHYSIQUE	- Prendre les mesures nécessaires pour respecter une distance de 2 mètres entre les groupes bulle ou cellules familiales, soit des personnes résidant à la même adresse. - Favoriser l'utilisation de barrières physiques et éviter les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.).			
1.2.2 ÉTABLIR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL	Pour calculer la superficie du local ou du plateau - Diviser par le nombre de mètres carrés par personne selon s'il s'agit d'employés (2 mètres carrés) et/ou de participants (1 mètre carré). - Ce calcul donne le nombre de personnes admises par local ou plateau.			

*Note : La capacité d'accueil s'applique de la même façon pour un lieu intérieur ou extérieur (patinoire, chapiteau, etc.).

¹ Bien que les déplacements interrégionaux soient autorisés pour les régions aux paliers vert et jaune, la prudence est de mise pour les personnes se rendant temporairement dans une région au palier d'alerte plus élevé.

1.3 FORMATION DES GROUPES

	Âges	Camp de vacances	Camp de jour	Accueil de groupe scolaire et autres	Camp familial
1.3.1 RATIOS	9 mois à 3 ans				1/4
	4 ans	1/5	1/8	1/15	1/8
	5 à 6 ans	1/6	1/10		1/10
	7 à 8 ans	1/7	1/12		
	9 à 11 ans	1/8	1/15		1/15
	12 à 14 ans	1/9			
	15à 17 ans	1/10			
	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE	
 1.3.2 CONSTITUER DES GROUPES BULLE	CAMP DE VACANCES - Aucune distanciation physique n'est requise entre les participants/employés faisant partie d'un même groupe et/ou d'une même bulle. - Une distance de 2 mètres doit néanmoins être maintenue entre les participants des différents groupes bulle en tout temps. - Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les employés, les participants et les fournisseurs ne faisant pas partie d'une même bulle. - Deux groupes peuvent former un duo stable tout en gardant une distanciation de 2 mètres en tout temps entre les groupes. Le duo devrait être le même pour l'été ou la semaine (stable dans le temps).				
	CAMP DE JOUR - Notez que depuis le 17 juin, la mesure du 1 m entre les participants d'un même groupe-bulle a été abolie. Toutefois, une distanciation physique de 2 m doit être maintenue entre les différents groupes-bulle. - La distance de 2 mètres entre les enfants et tous les membres du personnel (même l'animateur du groupe) doit être respectée en tout temps. - Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les employés, les participants et les fournisseurs ne faisant pas partie d'une même bulle. - Deux groupes peuvent former un duo stable tout en gardant une distanciation de 2 mètres en tout temps entre les groupes. Le duo devrait être le même pour l'été ou la semaine (stable dans le temps). - En service de garde, les mêmes consignes s'appliquent. Il y a donc une possibilité de réunir des participants de groupes différents tout en conservant la distanciation physique de 2 mètres en tout temps pour tous.				

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
 1.3.3 PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE OU DU COUVRE-VISAGE	CAMP DE JOUR Participants Aucun couvre-visage pour les participants Employés Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respecté (intérieur et extérieur)	CAMP DE JOUR Participants Couvre-visage obligatoire à l'intérieur pour les participants ayant complété leur 5^e année du primaire et plus. Employés Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respecté (à l'intérieur et l'extérieur)	CAMP DE JOUR Participants Couvre-visage obligatoire à l'intérieur en tout temps pour tous les participants ayant complété leur 1^{re} année du primaire et plus (les élèves de la maternelle sont exemptés). Couvre-visage obligatoire pour tous les participants d'âge scolaire dans le transport. Employés Le port du masque de procédure est obligatoire à l'intérieur en tout temps. À l'extérieur, il est obligatoire seulement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respecté.	
	CAMP DE VACANCES Employés Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respecté (intérieur et extérieur)	CAMP DE VACANCES Employés Le port du masque de procédure est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respecté (à l'intérieur et l'extérieur)	CAMP DE VACANCES Employés Le port du masque de procédure est obligatoire à l'intérieur en tout temps. À l'extérieur, il est obligatoire seulement lorsque la distanciation physique ne peut pas être respecté.	
	CAMPS DE VACANCES Participants Le port du couvre-visage est obligatoire pour les participants de 10 ans et + lorsque la distanciation de 2 mètres n'est pas possible avec des participants et/ou employés de différents groupes bulle, à l'extérieur et à l'intérieur. Fournisseurs Voir la section sur l'ÉPI (mesure suivante) À noter : les chapiteaux sont considérés comme des lieux intérieurs, lorsque fermés avec deux murs et plus			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
 1.3.4 PORT DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)	Équipements requis : masque de procédure, visière ou lunettes • Le port de l'ÉPI est obligatoire pour les accompagnateurs qui se trouvent à 2 mètres ou moins de leur(s) participant(s). • L'équipement de protection individuelle doit être fourni par l'employeur en quantité suffisante pour l'ensemble du personnel. Prévoir également une quantité de réserve. L'employeur doit également fournir un nombre suffisant (minimum de 2, recommandé 5) de masques de procédure par jour par employé. • Utiliser des équipements de protection individuelle et appliquer des mesures d'hygiène appropriées pour la distribution des médicaments (si la distanciation physique ne peut être respectée). • Utiliser l'équipement de protection individuelle (avec jaquette, masque et gants) en présence de cas potentiels de COVID-19.			

1.4 PROTOCOLE MÉDICAL



	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.4.1 VACCIN	Employés - Fortement recommandé pour tous les employés Participants - Recommandé pour tous les participants de 12 ans et plus			
1.4.2 ISOLEMENT PRÉVENTIF RECOMMANDÉ	CAMP DE VACANCES Employés Aucun isolement préventif (ni avant le début des camps, ni lors de congé) CAMP DE VACANCES Participants * MODULATION - La couverture vaccinale pourrait entraîner la révision de la mesure d'isolement pour les participants. - Isolement préventif (de 5 jours) recommandé si le participant n'a reçu aucune dose de vaccin Ce qu'on entend par isolement préventif : - Dans les espaces communs du domicile, une distanciation est recommandée avec les autres occupants de la résidence. - Les sorties dans la communauté ne sont pas recommandées. - Une surveillance des symptômes avant d'intégrer le camp. Vous référer à l'outil d'autoévaluation des symptômes : consulter ce lien			
 1.4.3 TEST PCR	CAMP DE VACANCES * MODULATION - Cette mesure est appelée à évoluer (CV seulement) Employés - Résultat négatif obligatoire pour les employés, test PCR à faire dans les 48 h avant le début du camp. Participants - Résultat négatif obligatoire pour les participants, test PCR à faire dans les 48 h avant le début du camp. Exclusion aux tests PCR pour les Employés ET participants entièrement protégés : Une personne est considérée entièrement protégée si elle : - A reçu sa deuxième dose de vaccin il y a 7 jours ou plus - A eu la COVID-19 depuis 6 mois ou moins - A eu la COVID-19 depuis plus de 6 mois et a reçu une dose de vaccin il y a 7 jours ou plus. Son vaccin doit lui avoir été administré au moins 21 jours après le début de ses symptômes de COVID-19 (ou la date de prélèvement, si asymptomatique) IMPORTANT À noter que les DSP ne produisent pas de preuves de protection/d'immunité individuelles pour les personnes ayant déjà eu la COVID-19 et qu'une telle preuve ne peut être exigée pour ré/intégrer un camp.			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.4.3 TEST PCR - SUITE	CAMP DE JOUR Employés - Aucun test PCR obligatoire pour les employés Participants - Aucun test PCR obligatoire pour les participants			
 1.4.4 TEST RAPIDE	CAMP DE VACANCES * MODULATION - Cette mesure est appelée à évoluer (CV seulement) Employés - Les tests rapides doivent être utilisés lorsqu'une personne développe des symptômes - Pour les employés non protégés des camps exclusivement dédiés à l'accueil de clientèle à besoins particuliers, le protocole pour les milieux de travail en soins de santé s'applique, donc test rapide obligatoire aux 2 jours (dans l'esprit de l'arrêté 2021-024, mesures dans les milieux de soins). Participants - Les tests rapides doivent être utilisés lorsqu'une personne développe des symptômes Exclusion aux tests rapides pour les employés ET participants entièrement protégés : Une personne est considérée entièrement protégée si elle: - A reçu sa deuxième dose de vaccin il y a 7 jours ou plus - A eu la COVID-19 depuis 6 mois ou moins - A eu la COVID-19 depuis plus de 6 mois et a reçu une dose de vaccin il y a 7 jours ou plus. Son vaccin doit lui avoir été administré au moins 21 jours après le début de ses symptômes de COVID-19 (ou la date de prélèvement, si asymptomatique) IMPORTANT À noter que les DSP ne produisent pas de preuves de protection/d'immunité individuelles pour les personnes ayant déjà eu la COVID-19 et qu'une telle preuve ne peut être exigée pour ré/intégrer un camp. CAMP DE JOUR Employés - Aucun test rapide obligatoire pour les employés Participants - Aucun test rapide obligatoire pour les participants			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.4.5 APRÈS LE SÉJOUR	• Surveillance des symptômes à la fin du séjour par le parent. • En cas de symptômes, le parent complète l'outil d'auto-évaluation en ligne (https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/?gclid=Cj0KCQjwvr6EBhDOARIsAPpqUPEkhfU3gCuh-GavtDECnsVkHBK3l-Vq6UVrnnQKpcnS7wLQXrSF5ZTMaAtUjEALw_wcB) ou communique au 1-877-644-4545 et suit les consignes transmises			

1.5 MESURES SANITAIRES

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.5.1 HYGIÈNE DES MAINS ET L'ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE	- Faire la promotion des mesures d'hygiène des mains en mettant à la disposition le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc.). Voir : https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/prevention-des-accidents-des-lesions-et-des-maladies/lavage-des-mains/ - Promouvoir la pratique de l'étiquette respiratoire. Voir : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2439_prevention_controle_infections_hygiene_respiratoire.pdf			
 1.5.2 PRÊT ET LAVAGE DU MATÉRIEL	Le matériel utilisé fait l'objet d'un nettoyage régulier, mais n'a pas à être désinfecté entre chaque utilisateur. Consultez ce lien	L'animateur est responsable de la distribution du matériel. Le matériel en libre-service n'est pas recommandé. - Privilégier du matériel unique par participant Selon le type de matériel utilisé : - Désinfection du matériel « dur » entre chaque utilisation (ciseaux, etc.) - Nettoyage du matériel « mou » entre chaque prêt (harnais, VFI, etc.) - Quarantaine pour le matériel ne pouvant pas être désinfecté ou nettoyé (bottes de ski, etc.) - L'usage de produits réguliers est autorisé pour l'extérieur (comme à l'intérieur), sauf s'il s'agit de produits à base d'eau l'hiver (froid = gel)		
1.5.3 APPLIQUER DES ROUTINES SANITAIRES RIGOREUSES, ADAPTÉES AUX CIRCONSTANCES	- Installer, sur le site, des affiches et des consignes claires et imagées. - Réserver les fontaines d'eau au remplissage des bouteilles d'eau uniquement. - Présenter et imposer la technique de lavage des mains, l'étiquette respiratoire, la technique de port et de retrait des équipements de protection individuelle lorsque requis, etc. - Présenter des vidéos pour le lavage des mains, le retrait du masque, etc. - Utiliser des techniques d'impact avec de la peinture pour illustrer le lavage des mains. - Imposer aux animateurs le port d'un équipement de protection s'ils doivent intervenir auprès d'un participant (surtout à besoins particuliers) à moins de 2 mètres. - Dès le début du séjour, placer stratégiquement des « surveillants » pour rappeler les mesures sanitaires spécifiques aux endroits. - Réduire le nombre de personnes dans les espaces d'hygiène personnelle. - Limiter l'accès des salles de bain à une seule personne à la fois ou à deux personnes en même temps s'il est possible de respecter la distanciation physique. - Utiliser du papier jetable pour le séchage des mains. - Utiliser des poubelles sans contact.			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
1.5.4 MAINTENIR UN STOCK/INVENTAIRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN REQUIS	• Maintenir un inventaire des équipements de protection individuelle : masques, gants, lunettes, visières, jaquettes, papier à main, désinfectant générique, etc. • Avant le début de la saison, faire 50 % des achats prévus pour l'été et renouveler avant la mi-saison. • Prévoir une utilisation plus soutenue que la normale (au moins le double). • Prévoir des délais plus longs des fournisseurs pour éviter un bris de continuité de service • Prévoir des produits de substitution. • Valider la disponibilité des stations portatives de lavage des mains.			
1.5.5 AMÉNAGER ET APPROVISIONNER LES STATIONS DE LAVAGE DES MAINS	• Dans la zone d'arrivées et de départs (zones d'accueil) et dans les zones d'entrée/sortie des plateaux d'activités, prévoir une station de lavage de mains ou un distributeur de désinfectant pour les mains. • Si possible, utiliser des stations de lavage sans contact avec les mains (œil magique, activation par le pied, poubelle sans contact, etc.).			
1.5.6 INSTALLER DES DISTRIBUTEURS DE DÉSINFECTANT POUR LES MAINS À DES ENDROITS STRATÉGIQUES	• S'assurer d'une routine régulière pour les remplissages. EXEMPLES SPÉCIFIQUES POUR LES CAMPS DE VACANCES/CAMPS FAMILIAUX • Ajouter des distributeurs de désinfection pour les mains partout où il n'est pas possible de se laver les mains (tir à l'arc, hébertisme, etc.). ou s'assurer que l'animateur ait une bouteille avec lui.			
 1.5.7 DÉSINFECTER ET/OU NETTOYER LE MATÉRIEL, LES STRUCTURES ET ESPACES SELON LES RECOMMANDATIONS Désinfection : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html Nettoyage des surfaces : https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces Préparation d'une solution : https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees#desinfection-nettoyage	• Désinfecter le matériel et les espaces minimalement une fois par jour ou plus selon la fréquentation des lieux ou l'utilisation par plusieurs groupes bulle. • Désinfecter les tables, les chaises, les petits bancs, les aires de jeux, les installations sanitaires (des adultes et des enfants), les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets et tout autre endroit ou matériel pertinent avec un produit de désinfection utilisé habituellement. • Consulter les recommandations du fabricant et ne pas mélanger les produits nettoyants. • Le matériel sera manipulé par un seul animateur lorsqu'il doit être transporté ou déplacé. Le même animateur ramassera et rangera le matériel. • Créer des affiches plastifiées « À nettoyer » que l'on peut poser sur la porte d'un local ou sur un bac de matériel. • Mettre en place un système d'identification des locaux désinfectés ou à désinfecter (ex. : une banderole qui se décolle qu'on ouvre la porte de la salle, une affiche, etc.). • Mettre en place un système de rangement du matériel : propre ou à désinfecter. • Prévoir des bacs de matériel propre et un autre de matériel à désinfecter. • Prévoir un « kit » de ménage pour chaque local avec tout le matériel nécessaire.			• Favoriser, autant que possible, l'individualisation du matériel (ex. : un arc et trois flèches par enfant, une paire de ciseaux par enfant). • Retirer tout le matériel difficile à désinfecter. • Retirer les jouets utilisés ou faire une désinfection systématique. • Inclure la désinfection ou la mise en quarantaine du matériel dans la « culture » et routine de l'activité.

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
	• Concevoir une activité de sensibilisation aux mesures sanitaires. • Instaurer un registre de désinfection sur les portes des locaux, salles de bains, etc. avec dates/heures des contrôles. • Fournir l'horaire des locaux et des zones utilisées au personnel d'entretien. • S'assurer que le personnel d'entretien connaît les méthodes de désinfection adéquates (microfibre ou papier, laisser agir le produit ou frotter immédiatement, quel produit est le meilleur dans cette situation, etc.).			

2. Ressources humaines

2.1 ADAPTER LES DESCRIPTIONS DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS CHAQUE CATÉGORIE DU PERSONNEL EN FONCTION DE LA COVID-19	• Bonifier le code d'éthique en tenant compte de la COVID-19 (ex. : adopter une attitude bienveillante tout en faisant preuve de rigueur; les mesures doivent être prises au sérieux.) • Modifier ou bonifier la description de tâches des employés. • Rappeler les comportements à adopter entre membres du personnel selon les directives de la Santé publique (événements sociaux, réunions, etc.). • Formuler des consignes pour les congés (voir section sur les congés).
2.2 CONDITIONS À L'EMBAUCHE	• L'employeur doit aviser les candidats des risques potentiels d'exposition à la COVID-19 dans le contrat de travail ou dans une annexe (cahier de l'animateur). • L'employeur doit démontrer la gestion des risques potentiels d'exposition. • Les candidats avec des conditions de santé particulières devront prendre une décision basée sur ces risques.
2.3 VÉRIFIER L'ÉTAT DE SANTÉ DES EMPLOYÉS	• Faire remplir un questionnaire au moment de l'embauche, au moment d'entrer en poste et au quotidien : symptômes, contacts, voyage, etc. L'utilisation du guide d'auto-soins est recommandée : Voir : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-autosoins-covid-19/ • S'assurer d'avoir le profil santé des employés. • Dans certains cas particuliers dont un lien direct peut être établi avec la tâche, il peut être possible d'établir des critères d'exclusion en collaboration avec la Santé publique. Voir : https://www.inspq.qc.ca/publications/2914-protection-travailleurs-immunosupprimees-covid19 https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2967_protection_travailleurs_sante_maladies_chroniques.pdf https://www.inspq.qc.ca/publications/2912-mesures-travailleuses-enceintes-allaitent-transmission-communautaire-covid19 • Tenir un registre quotidien des employés présents. • Élaborer un plan de gestion de crise si un employé est contaminé : qui le remplacera, liste du personnel de remplacement, communications aux parents/tuteurs des participants de ce groupe et aux autres animateurs.

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
2.4 OFFRIR UNE FORMATION ADAPTÉE AU PERSONNEL	• Inclure une formation sur les routines d'hygiène, ainsi que sur les techniques d'encadrement, d'intervention et d'animation. • Faire une démonstration des habitudes sanitaires à adopter. • Formation pour que les animateurs soient aptes à détecter les symptômes COVID-19. Utiliser l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/?gclid=Cj0KCQjwvr6EBhDOARIsAPpqUPEkhfU3gCuh-GavtDECnsVkHbK3lVq6UVrnnQKpcnS7wLQXrSF5ZTMaAtUjEALw_wcB • Formation pour l'entretien des lieux (comment bien désinfecter un local, quoi laver, comment le laver, etc.).			
2.5 CONGÉS, PAUSES ET INTER-CAMPS	CAMPS DE VACANCES/CAMPS FAMILIAUX Congé sur le camp (pause, soirée et congé) - Respecter une distanciation de 2 mètres ou porter le masque/couvre-visage - Privilégier les espaces extérieurs Congé hors du camp (pause, soirée et congé) - Les mesures sanitaires en vigueur dans la communauté doivent être suivies rigoureusement. CAMP DE JOUR (pause) - Respecter une distanciation de 2 mètres ou porter le masque/couvre-visage - Privilégier les espaces extérieurs			
2.6 PRÉVOIR ET NOMMER LES RÉACTIONS DE STRESS ET D'ANXIÉTÉ QUI POURRAIENT ÊTRE NOMMÉES PAR LES COLLÈGUES ET TRAVAILLEURS	https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/sante-psychologique/gestionnaires-collegues https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2988-reduction-risques-psychosociaux-travail-covid19.pdf https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146G-Fiche-SantePsy-Covid19.pdf			

3. Mesures pour les procédures administratives et les soins de santé

3.1 INSCRIPTIONS

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
3.1.1 REVOIR LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	• Refaire la fiche d'inscription ou joindre une annexe afin d'inclure les informations suivantes : - clause qui explique aux parents les mesures prises en cas d'éclosion selon le type de camp - délai pour venir chercher son enfant - réintégration du participant au camp - modalités de remboursement - clause d'acceptation des risques • Prévoir l'analyse des fiches médicales et déterminer s'il est sécuritaire d'accueillir les participants avec certaines problématiques de santé. Voir : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c46469 • Confirmer à l'arrivée le nom et le numéro d'urgence de la ou des personnes à contacter si le participant est malade et s'assurer qu'une personne est disponible en tout temps pour venir chercher le participant. • Valider les couvertures d'assurance pour y inclure toutes les activités. • Revoir les ententes avec les fournisseurs et sous-traitants pour y introduire de nouvelles clauses d'annulation et de remboursement, y préciser les nouvelles mesures pour le transport, la réception et les activités. • Conserver toutes les listes de présences et les programmations afin de retracer adéquatement les contacts possibles entre les participants et les moniteurs. • Éviter les changements de groupe autant chez les participants que chez les moniteurs. • Mettre à jour la liste des numéros d'urgence qui doivent être accessibles en tout temps. • Prendre contact avec la Santé publique de sa région pour connaître les procédures en cas d'éclosion sur le site du camp.			
3.1.2 DIFFUSER LES PROCÉDURES MODIFIÉES OU LES NOUVELLES PROCÉDURES RELATIVES À LA COVID-19	• Organiser une rencontre virtuelle avec les parents et/ou tuteurs pour expliquer les nouvelles mesures et les procédures. • Diffuser les mesures et les procédures dans le guide du parent/tuteur/client (Facebook, courriel, infolettre, etc.). • Envoyer à tous les clients les procédures à suivre : (ex. : lavage des mains avant de quitter la maison et au retour, procédures d'accueil, etc.).			
3.1.3 DIFFUSER LA POLITIQUE D'EXCLUSION ET DE RÉINTÉGRATION AU CAMP EN CAS DE COVID-19	• Établir à l'avance les critères d'exclusion (problématique de santé, code de vie, etc.). • Suivre les recommandations de la Santé publique pour la réintégration au camp. • Faire connaître la politique lors des rencontres avec les parents/tuteurs. • S'assurer que la politique sera disponible sur le site internet du camp. • Pour les informations contenues dans la politique d'exclusion et de réintégration, voir section « Soins de santé »			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
3.1.4 DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LIMITER AU MINIMUM LES ÉCHANGES DE PAPIER (FAVORISER LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES)	- Favoriser les signatures électroniques. - Le parent ne devrait pas avoir à signer de papier lorsqu'il vient chercher son enfant (trouver une solution de rechange avec mot de passe ou pièce d'identité à montrer). - Si possible, utiliser des systèmes, en camp de jour, qui permettent au parent/tuteur d'annoncer qu'il s'en vient chercher son enfant, ce qui permet au camp de préparer le départ de l'enfant et de signaler son départ sans qu'une signature soit nécessaire.			
3.1.5 DIFFUSER LA LISTE DES EFFETS PERSONNELS	- Favoriser la gourde individuelle. - Éviter le partage d'objets personnels. - Les effets personnels sont réduits. - Prioriser les lunchs froids en camp de jour pour limiter la manipulation. EXEMPLES SPÉCIFIQUES POUR LES CAMPS DE VACANCES/CAMPS FAMILIAUX - S'assurer que les participants aient suffisamment de vêtements pour la durée du séjour (le service de buanderie n'est pas recommandé).			

3.2 SOINS DE SANTÉ

3.2.1 INSTALLER DES AFFICHES	Affiches concernant (inclure des pictogrammes) : - Technique de lavage des mains - Affiche lavage des mains https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000437/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet - Affiche désinfection des mains https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000440/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet - Étiquette respiratoire - Affiche étiquette respiratoire https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000450/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/900/Documents/DC900-1076web.pdf - Maintien de la distanciation physique : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC900-1080-Affiche-ServiceGarde.pdf - Interdiction de boire directement aux stations à boire/toujours utiliser une gourde.
3.2.2 CONVERTIR UNE SALLE, UN CHALET OU UN DORTOIR EN ESPACE RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX SOINS ET À L'ISOLEMENT	- Limiter l'utilisation de l'infirmerie à la remise des médicaments et au traitement des blessures du quotidien, et diriger les gens avec des symptômes vers un autre lieu. - Prévoir des affichages mobiles en cas de débordement si un local « normal » devient un local d'isolement.

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
3.2.3 ADAPTER LES PROCÉDURES EN SECOURISME	• Affecter au moins un employé aux soins de santé. • Faire un rappel hebdomadaire aux secouristes. • Mettre à jour ou construire son protocole de gestion d'une éclosion de COVID-19 en collaboration avec l'équipe de soins et la santé publique au besoin. • Adapter le contenu des trousse de premiers soins aux exigences de la CNESST et inclure le matériel de protection individuelle et du gel hydroalcoolique.			
 3.2.4 ADAPTER LES PROCÉDURES EN CAS DE COVID-19	Cas potentiel • Une procédure est établie pour la prise en charge de personnes qui développent des symptômes durant le séjour en camp. Cette procédure est connue de tous. CAMP DE VACANCES • Référez-vous à l'arbre décisionnel camps de vacances en annexe • Noter dans le registre des traitements les symptômes observés - Liste des symptômes compatibles avec la COVID-19 : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/ CAMP DE JOUR • Isolement de la personne et remise d'un masque de procédure à la personne • Noter dans le registre des traitements les symptômes observés - Liste des symptômes compatibles avec la COVID-19 : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-au-to-evaluation-symptomes-covid-19/ • Porter un masque de procédure • Appel aux tuteurs légaux pour qu'ils viennent chercher le participant ou départ de l'employé chez lui. • Indiquez aux tuteurs légaux de contacter et suivre les consignes émises par la Santé publique régionale			

4. Mesures pour les activités

4.1 PROGRAMMATION

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
4.1.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	• Modifier les activités afin qu'elles soient réalisées à l'extérieur. • Préparer une cartographie du site extérieur partagé en zones. • Subdiviser et identifier les zones d'activités (Ex. : zone 3A, 3B et 3C). • Restreindre ou barrer l'accès à certaines salles qui sont d'habitude disponibles. • Ajouter des indications au sol au besoin EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS BESOINS PARTICULIERS • Attribuer certaines zones à certains participants ou groupes de participants, et établir un horaire en rotation pour l'accès à ces zones (puisque la clientèle à besoins particuliers peut ne pas comprendre l'importance de respecter les barrières ou les signalisations au sol).			
4.1.2 ENCADRER LES SORTIES ET LES EXPÉDITIONS PAR DES MESURES ADAPTÉES	Sorties • Éviter les sorties dans la communauté au maximum • Faire venir des spécialistes au camp, pour des prestations de type spectacle, présentation, atelier, etc. Expéditions en camp avec hébergement • Favoriser les sorties sans contact dans les communautés visitées • Prévoir des procédures en cas de COVID-19 en expédition (voir arbre décisionnel :)			
4.1.3 RÉSERVER DES LOCAUX FIXES EN CAS D'INTEMPÉRIES	• Idéalement, chaque groupe-bulle a son local attitré. Il peut être possible pour des groupes de partager un local si la superficie le permet. • Installer des chapiteaux temporaires. Un chapiteau est considéré comme un lieu fermé lorsqu'il a 2 murs et plus. • Déterminer à l'avance les activités possibles sur les différents plateaux en cas de pluie et prévoir un horaire de pluie par groupe. • Préparer une banque d'activités sans contact qui peut être utilisée en cas de pluie (danse statue, course aux mimes, concours de « lipsync », improvisation, etc.). • Préparer une banque de jeux calmes qui peuvent être faits dans les dortoirs (jeux de cartes, jeux de société, livres de lecture, papier, crayons, etc.). EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS BESOINS PARTICULIERS • Limiter la quantité de participants en fauteuil roulant, par exemple en fonction des locaux ou installations équipés pour ce type de clientèle (toilettes adaptées, lève-personnes, tables à langer, etc.)			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
4.1.4 LIMITER LES ROTATIONS DE PLATEAUX	• Si possible, garder le même local pour toute la journée. • Favoriser l'assignation d'un groupe bulle par plateau d'activité et faire une rotation selon un horaire déterminé. • Désinfecter les plateaux d'activités et le matériel entre chaque utilisation par un groupe EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS DE VACANCES ET/OU CAMPS FAMILIAUX • Préparer une banque d'activités individuelles ou de groupe qui peut se réaliser dans les lieux d'hébergement (bibliothèque portative, jeux de cartes et de société, matériel à dessin, etc.) • Mettre en place un système de prêt ou de location de matériel style ludothèque en assurant la désinfection/nettoyage entre les prêts. EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS BESOINS PARTICULIERS • Attribuer des locaux précis à chaque équipe. Cela limite considérablement la quantité de participants pouvant être accueillis par jour puisqu'il ne serait pas humain, par exemple, d'enfermer un participant et son accompagnateur dans une chambre pendant une journée complète de pluie. • S'assurer que tous les locaux ou installations sont suffisamment équipés pour tous les types de clientèles (toilettes adaptées, lève-personnes, tables à langer) ou prévoir les locaux et horaires en fonction des besoins de la clientèle.			
 4.1.5 SÉLECTIONNER LES ACTIVITÉS SANS MATÉRIEL NI CONTACT DIRECT	EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS BESOINS PARTICULIERS • Ranger ou retirer tous les bacs d'activités contenant plusieurs petites pièces, par exemple les blocs Lego, les petites voitures et les boîtes de crayons communes. • Assigner un bac sensoriel à chaque participant.		• Assigner le matériel qui ne peut être désinfecté pour chaque groupe bulle (ou duo stable). • Retirer le matériel non lavable ou en tissu (toutous, costumes, etc.). • Pas de peinture à doigts ou de pâte à modeler, sauf si les portions sont individuelles et conservées toute la semaine. • Retirer ou fermer tout endroit « libre-service » (ex. : boîte de retailles de papier, boîte de crayons multiples). • Fournir une liste de jeux ou d'adaptations aux animateurs. • En dehors du groupe bulle, éviter les jeux avec contacts délibérés ou systématiques (ex. : jeu de tague). • Créer des boîtes de jeux prédéfinis. • Service avant et après camp : revoir les activités offertes et retirer tout ce qui ne peut être désinfecté.	

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
4.1.6 UTILISATION DES PISCINES (INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES) ET DES JEUX D'EAU	• Les mêmes consignes du camp s'appliquent pour les périodes de piscine ou de jeux d'eau (distanciation, port du couvre-visage/masque dans les vestiaires, etc.). • Le port du couvre-visage/masque n'est pas requis lors de l'activité aquatique (dans l'eau). • Favoriser d'aller à la piscine dans des périodes qui sont réservées pour le camp (sans contact avec la communauté). • Notez bien que le gestionnaire du bain public/site de baignade demeure le décideur de la distanciation applicable sur son site.			
 4.1.7 VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE (VFI)	• Désinfecter régulièrement les VFI		• Désinfecter chaque VFI après usage, avant de le prêter à un nouveau participant.	

4.2 SÉCURITÉ

4.2.1 DÉFINIR LES PROCÉDURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2984-travailleuses-services-garde-covid19.pdf	• Les parents ou tuteurs ne peuvent circuler sur le site du camp. • Développer de nouvelles aires d'accueil afin de réduire le nombre de participants. • Prévoir des portes d'entrée différentes pour les différents groupes d'âge. • Revoir les procédures de signature avec un crayon (signature par la personne à l'accueil, les parents/tuteurs doivent fournir leur propre crayon, mot de passe, pièce d'identité). • Aménager une zone d'accueil de service avant et après camp sans contact avec, si possible, une entrée différente de la sortie. • Aménager des corridors d'aller et de retour pour permettre d'attendre tour à tour à distance des autres. • Installer un Plexiglas ou une vitre entre le responsable du service avant et après camp et le parent, ou mettre à disposition du matériel de sécurité adéquat (masque, visière ou lunettes, gants). • Ne pas entasser les effets personnels des campeurs : définir des aires spécifiques (identifier l'emplacement de chacun pour la semaine). • Créer un « service à l'auto » lors du départ des participants (les moniteurs amènent les participants directement aux voitures). EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS DE VACANCES ET/OU CAMPS FAMILIAUX • Établir un horaire pour les arrivées et les départs, et échelonner ce va-et-vient sur plusieurs heures.
---	---

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
4.2.2 CONTRÔLER LES ENTRÉES ET SORTIES DES VISITEURS, DES FOURNISSEURS, DES SOUS-TRAITANTS ET DES AUTRES PERSONNES	• Aviser les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires des procédures d'accès au site. • Créer une zone de livraison. • Ajouter des affiches indiquant les consignes sanitaires. • Les visiteurs ne devraient pas être autorisés à circuler sur le site du camp. • Tenir un registre des fournisseurs et sous-traitants.			
 4.2.3 SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DES AUTORITÉS EN MATIÈRE DE TRANSPORT	• Le parent est toujours invité à favoriser le transport individuel ou actif de son enfant. • Dans l'autobus, le port du couvre-visage est demandé pour les jeunes de 10 ans et plus, en tout temps, même en zone verte. Pour les jeunes de moins de 10 ans, (dans les zones jaune, orange et rouge) il faut se fier aux mesures en vigueur selon le palier d'alerte disponible au lien suivant : À l'école, je me protège et je protège les autres! (quebec.ca). • Pour la capacité des autobus, les mêmes normes que celles appliquées pour le milieu scolaire sont demandées. Par conséquent, le nombre de places maximum par véhicule est de : - 44 participants par autobus scolaire (habituellement 48 à 72 élèves); - 14 à 16 participants par minibus (habituellement 18 à 30 élèves); - 4 participants par berline (habituellement jusqu'à 6 élèves). • Dans le contexte des sorties, le transport par groupe est recommandé le plus possible. En présence de plus d'un groupe, une distanciation physique de 2 mètres doit être respectée entre les jeunes provenant de différents groupes. • Les pratiques suivantes peuvent être mises en place : - assigner un siège par enfant ou par fratrie, si impossible regrouper les enfants par groupe d'âge dans les sièges; - retirer ou fermer des sièges pour faciliter la distanciation physique de deux mètres; - condamner les premiers bancs pour respecter la distance de 2 mètres avec le conducteur; - assurer une ventilation Pour les voitures, caravanes, minibus 15 passagers ou les autobus appartenant au camp et dont la conduite s'effectue par un employé du camp : • L'aménagement des plexiglas pour protéger les chauffeurs est à considérer • Adapter la trousse de premiers soins dans le véhicule au contenu exigé pour la CNESST. • Prévoir une procédure pour la manipulation du matériel et des bagages • Limiter les arrêts et contacts avec la communauté. • Prévoir des lunchs pour les longs trajets. • Prévoir un protocole de nettoyage des véhicules et une procédure de nettoyage pour les personnes qui les conduisent (nettoyer l'espace conducteur avant et après chaque utilisation) https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/specifications-pour-les-vehicules			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
4.2.4 PRÉVOIR DES LIEUX DE RASSEMBLEMENT DE PETITS GROUPES EN CAS D'URGENCE ET FAVORISER LES LIEUX EXTÉRIEURS	• Déterminer plusieurs lieux de rassemblement en cas d'urgence (évacuation) pour éviter les grands groupes. • Assigner un lieu précis par animateur ou par groupe d'âge en fonction du site. • Identifier clairement les lieux à l'aide d'une photo ou d'une carte. • Si le lieu de rassemblement suite à une évacuation était un stationnement, déterminer plusieurs zones, qui seront assignées à chacun des sous-groupes et connues de tous les participants.			
4.2.5 DÉFINIR LES COMPORTEMENTS À ADOPTER EN GROUPE	• Bonifier le code de vie face à la COVID-19. S'assurer qu'il est signé de façon électronique par les parents et les enfants et qu'il est connu de tous. Y inclure les mesures disciplinaires si l'enfant n'est pas en mesure de respecter les mesures d'hygiène imposées. • Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle. • Valoriser les bons comportements : instaurer un système d'émulation pour favoriser l'intégration des mesures d'hygiène. • Adopter des conséquences logiques et cohérentes et rester constant dans leur application. • Créer une banque de jeux à pratiquer durant les déplacements qui permettent de les rendre amusants et sécuritaires. EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS DE VACANCES ET/OU CAMPS FAMILIAUX • Vérifier que les participants rangent correctement leurs effets personnels pour éviter de mélanger les effets personnels de plusieurs personnes. • Conserver les lieux d'hébergement propres et rangés. EXEMPLES SPÉCIFIQUES AUX CAMPS BESOINS PARTICULIERS • Instaurer une routine de lavage des mains dans un horaire-pictogramme • Prendre le temps d'expliquer les nouveaux pictogrammes • Un pictogramme de "lavage des mains" avant le tir à l'arc n'est pas habituel ; préparer votre participant • Visionner une vidéo adaptée sur les mesures • Prévoir plusieurs masques pour les participants			

5. Mesures pour les services d'hébergement

5.1 UTILISATION DES CHAMBRES, DORTOIRS ET TENTES

Volet hébergement – Utilisation des chambres, dortoirs et tentes

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
5.1.1 ÉTABLIR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ESPACES D'HÉBERGEMENT	CAMPS DE VACANCES • Peu importe le type d'hébergement (chambre, hutte, dortoir, tente, etc.), l'assignation des places se fait en fonction des groupes bulle. • Revoir l'aménagement du mobilier des lieux d'hébergement afin de favoriser une distanciation. • Garder toujours le(s) même(s) cochambreur(s) pendant toute la période du séjour. • Favoriser le placement des lits des participants pieds à pieds (et non tête à tête) ou alterner en haut en bas pour les lits à deux étages. • Le personnel qui assure la vigie de nuit, ou toute personne à l'extérieur de la bulle doit respecter une distanciation de 2 mètres.			
 5.1.2 ÉTABLIR LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ESPACES D'HÉBERGEMENT	CAMPS FAMILIAUX • 10 personnes ou 3 cellules familiales par unité d'hébergement ou plateaux d'activités dans le respect distanciation physique de 2 m entre les personnes ou cellules familiales.	• 8 personnes ou 2 cellules familiales par unité d'hébergement ou plateaux d'activités dans le respect de la distanciation physique de 2 m entre les personnes ou cellules familiales.	• Unité d'hébergement peut accueillir 1 seule cellule familiale. 1 personne seule avec ses enfants peut s'y joindre. • Ne pas rendre accessibles les espaces communs.	
	• Le port du couvre-visage est obligatoire pour les 10 ans et plus dans les espaces communs (salon, cuisine partagée, bloc sanitaire, etc.). • Peu importe le type d'hébergement (chambre, hutte, dortoir, tente, etc.), l'assignation des places se fait en fonction des cellules familiales. • Il est possible de mettre plus d'une famille par chalet, si les chambres sont accompagnées d'une salle de bain privée, car celles-ci seront considérées comme des unités d'hébergement indépendantes.			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
5.1.3 LIMITER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ESPACES D'HÉBERGEMENT	EMPLOYÉS Tous programmes de camp confondus • S'assurer que la distanciation physique de 2 mètres est respectée dans l'espace d'hébergement. • Garder toujours le(s) même(s) cochambreur(s) pendant toute la période du séjour. • Favoriser les chambres individuelles ou les chambres d'employés selon le pairage entre les groupes bulle • Revoir l'aménagement du mobilier des lieux d'hébergement afin de respecter la distanciation nécessaire. • 2 mètres entre les lits, favoriser le placement des lits des participants de pieds à pieds (et non tête à tête) ou alterner en haut en bas pour les lits à deux étages.			
5.1.4 PERMETTRE UNE BONNE VENTILATION/ AÉRATION/CIRCULATION DE L'AIR	• La vérification et l'entretien des systèmes de ventilation doivent être effectués. L'ouverture des fenêtres doit être faite régulièrement, le cas échéant.			
 5.1.5 PRIVILÉGIER LE MATÉRIEL INDIVIDUEL	• Dictée la liste des effets à apporter • Les accessoires d'usage personnel tels que les serviettes, la literie et les sacs de couchage doivent être apportés par les participants • Conserver les vêtements et effets personnels dans leur sac d'arrivée et s'y servir au fil du séjour. • Prévoir un sac poubelle pour isoler les vêtements souillés • Éviter de laisser les nécessaires de toilette (brosse à dent, savon, etc.) dans la salle de bain. Ceux-ci doivent être rangés dans le sac du participant.		SPÉCIFICITÉ CAMPS DE VACANCES • Le service de buanderie n'est pas recommandé. SPÉCIFICITÉ CAMPS FAMILIAUX • L'espace de buanderie peut être accessible, en limitant l'accès à une cellule familiale à la fois.	

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
 5.1.6 RETIRER LES OBJETS PARTAGÉS			- Les accessoires partagés dans les aires d'hébergement (ex. coussins, couvertures, etc.) sont limités pour faciliter le nettoyage. - Les guides de bienvenue et autres documents en circulation libre (ex. consignes) sont retirés de même que les équipements de confort non essentiels (ex. hamac).	
5.1.7 DÉSINFECTER ET/OU NETTOYER LE MATÉRIEL, LES STRUCTURES ET ESPACES SELON LES RECOMMANDATIONS Désinfection : Consulter ce lien Nettoyage des surfaces : Consulter ce lien Préparation d'une solution : Consulter ce lien	- À la fin du séjour, un entretien ménager complet est effectué. Les lits, divans, tissus et surfaces sont désinfectés. Voir : https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces - Créer une routine de ménage. - Créer un système de communication pour savoir si l'espace a été utilisé. - Créer des affiches plastifiées « À nettoyer » que l'on peut poser sur la porte de chambre ou sur un bac de matériel. - Prévoir un « kit » de ménage pour chaque bâtiment d'hébergement avec tout le matériel nécessaire. - Prévoir du matériel en double pour maximiser le temps de nettoyage. - Concevoir une activité de sensibilisation aux mesures sanitaires. - Fournir l'équipement nécessaire pour que les clients puissent procéder eux-mêmes à l'entretien ménager durant leur séjour (sauf dans le cas d'enfants); les nettoyeurs et produits de désinfection peuvent être les mêmes qu'à l'habitude.			

5.2 UTILISATION DES AIRES COMMUNES

Aires communes

5.2.1 USAGE DES BLOCS SANITAIRES	- Port du couvre-visage obligatoire pour les 10 ans et plus - Établir une capacité d'accueil qui permet la distanciation de 2 mètres entre les utilisateurs en tout temps - Mettre en place des routines de nettoyage et de désinfection selon l'achalandage
5.2.2 LOCATION DE SALLES	- Voir avec les mesures en vigueur selon la zone de couleur : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/?gclid=Cj0KCQjw4cOEBhDMARIsAA3XDRgX0whHdWSdV8EERx-f1ckCcAb68aaO4ebjM79Lhr-H9dieLtKgvPXkaAlphEALw_wcB - Appelé à changer régulièrement

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
5.2.3 REPENSER LES ESPACES PHYSIQUES	- Offrir à la clientèle un ou des lieux extérieurs à l'ombre ou des espaces aérés où les meubles sont espacés. - Remettre en question la nécessité du local/salon des animateurs. Prévoir un lieu extérieur de repos pour le personnel, en respectant la distanciation physique. - S'assurer que les employés en pause au même moment respectent les mesures de distanciation, d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire.			
5.2.4 PERMETTRE UNE BONNE VENTILATION/ AÉRATION/CIRCULATION DE L'AIR	La ventilation doit permettre une bonne circulation de l'air. Le bon fonctionnement et l'entretien des systèmes de ventilation ou l'ouverture des fenêtres, le cas échéant, sont essentiels.			
5.2.5 GÉRER LES EFFETS PERSONNELS	- Les effets personnels dans les aires communes sont limités. Si nécessaire, les effets personnels sont gardés à 2 mètres de distance pour chaque personne. - Seules les installations sanitaires sont ouvertes et requièrent un contrôle de l'affluence			

6. Mesures pour les services de restauration

Volet Restauration – ouverture des salles à manger

6.1 FAVORISER LES REPAS EN PLEIN AIR	- Aménager des aires de restauration extérieures afin de respecter la distanciation physique de 2 m - Installer des aires de pique-nique et/ou augmenter le nombre de tables à pique-nique - Prévoir des nappes en plastique facilement lavables pour les tables à pique-nique ou proposer des tables pliantes en plastique qui se lavent plus facilement.
6.2 ÉTABLIR UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL QUI PERMET LA DISTANCIATION PHYSIQUE	CAMPS DE VACANCES - Limitier la capacité d'accueil des aires de repas en respect de la distanciation physique de 2 mètres entre les groupes bulle. - Réduire le nombre de participants aux repas en étalant les groupes en alternance sur plusieurs périodes - Pour la clientèle scolaire uniquement : assignation de places en groupe-classe stable à l'aire de repas, dans le respect des groupes-classes stables formés à l'école.

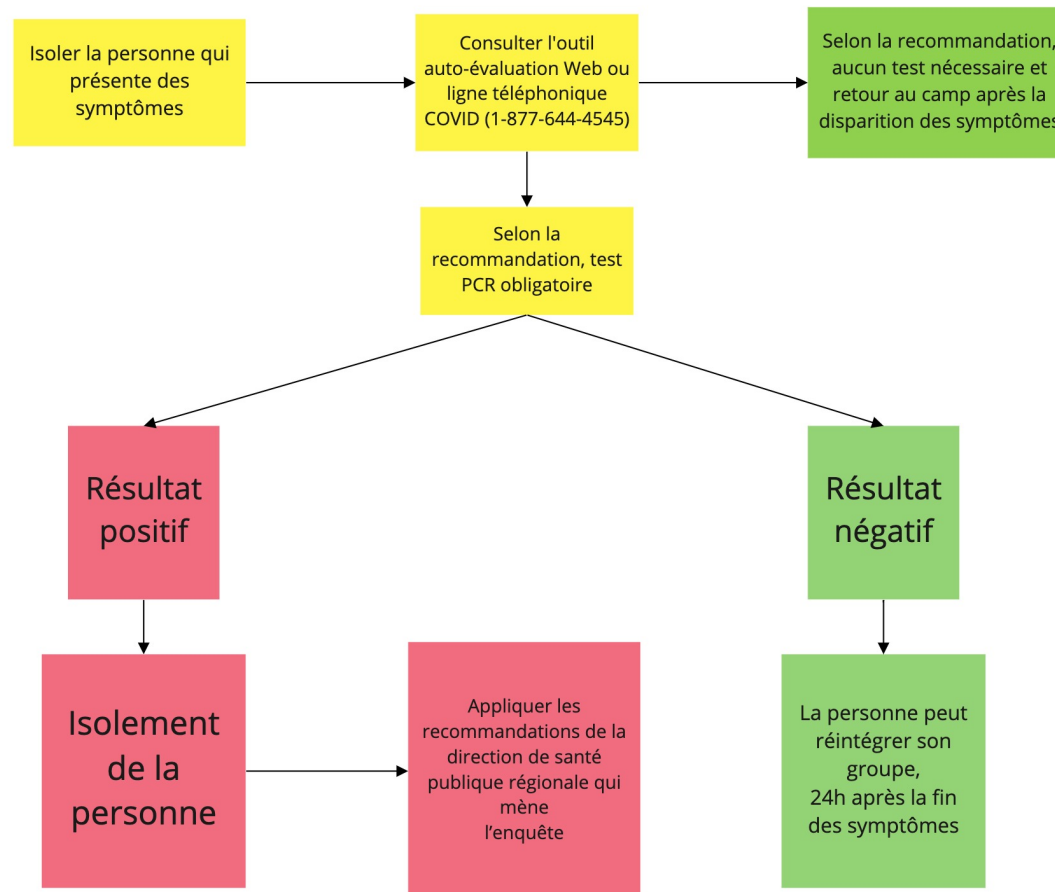
	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
 6.3 ÉTABLIR UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL QUI PERMET LA DISTANCIATION PHYSIQUE	10 personnes par table ou maximum 3 cellules familiales	Maximum deux cellules familiales	Maximum de 2 adultes par table, qui peuvent provenir de deux cellules familiales, et leurs enfants respectifs.	- Salle à manger et terrasse fermées - Seuls les repas de type commande pour emporter sont autorisés
6.4 ADAPTER LES ESPACES INTÉRIEURS	- Revoir l'aménagement du mobilier de la cafétéria afin de respecter la distanciation de 2 m. La distanciation s'applique aussi pour les participants assis dos à dos. - Réduire le nombre de tables et de chaises de façon à avoir un nombre d'utilisateurs par service qui respecte l'espace disponible. - Mettre des flèches au sol ou des affiches indiquant les directions pour une circulation sécuritaire. - À l'intérieur, la disposition de paravents entre les tables peut être envisagée. Les banquettes peuvent également constituer une barrière physique entre les clients. Celles-ci devraient être d'une hauteur dépassant la tête des clients lorsqu'ils sont assis. - Modifier certaines salles afin d'y accueillir des participants pour manger.			EXCEPTION CAMPS FAMILIAUX - Salle à manger et terrasse fermées - Seuls les repas de type commande pour emporter sont autorisés
6.5 AUTOCUISINE	- Renforcer les mesures d'hygiène s'appliquant aux usagers en autocuisine. Seuls les occupants d'une unité d'hébergement peuvent utiliser les installations d'autocuisine en même temps. - Suivre les consignes sanitaires en vigueur pour l'utilisation des équipements en autocuisine			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
 6.6 RÉORGANISATION DU SERVICE	• Les appareils de distribution automatique, tels que ceux de boissons en fontaine, de barbotines et les machines à café, peuvent être utilisés par la clientèle si une station de désinfection ou de lavage des mains est installée à proximité. Une affiche doit indiquer de ne pas se resservir avec un gobelet utilisé. • Les contenants pour verres, gobelets, couvercles, pailles, etc. sont permis lorsque manipulés par un employé afin de les distribuer. • Enlever les bacs à ustensiles en libre-service. • Éviter les tours porte-verres. • Opter pour la préparation à l'avance des plateaux de service. • Retirer les pompes à condiments et utiliser des portions individuelles. • Éviter toute manipulation inutile par plusieurs personnes. • Favoriser un distributeur à serviettes de table sans contact. • Éviter les pichets. • Favoriser un distributeur à verres sans contact. • Favoriser un distributeur de jus ou d'eau sans contact. • Favoriser un distributeur de café sans contact. • Favoriser un distributeur de céréales sans contact. • Éviter les stations libre-service (ex. : comptoir à salade). • Éviter les plateaux libre-service pour les collations et les repas. • Éviter la manipulation multiple des aliments (la portion individuelle est manipulée uniquement par le participant). • Prévoir du matériel spécifique pour chaque employé de la cuisine (chacun a ses propres couteaux, etc.). Voir : https://www.inspq.qc.ca/publications/3006-restauration-covid19			EXCEPTION CAMPS FAMILIAUX • Salle à manger et terrasse fermées • Seuls les repas de type commande pour emporter sont autorisés
6.7 APPLIQUER DES ROUTINES SANITAIRES RIGOREUSES, ADAPTÉES AUX CIRCONSTANCES	• Un temps de désinfection doit être prévu entre chaque période de repas. Les aires de repas sont nettoyées après chaque utilisation et désinfectées chaque jour (ex. : poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes). Les surfaces fréquemment touchées (comptoirs, poignées de porte, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour, minimalement à chaque quart de travail. Voir : https://www.inspq.qc.ca/publications/3006-restauration-covid19 • Impliquer les participants et les employés dans le processus (nettoyer sa place après chaque repas, etc.). • Prioriser l'utilisation de lave-vaisselle. Les nettoyants utilisés peuvent être les mêmes qu'à l'habitude. • Valider la disponibilité des savons de nettoyage pour le lave-vaisselle et les autres produits de nettoyage pour la cuisine et la salle à manger.			

	VERT	JAUNE	ORANGE	ROUGE
6.8 ÉTABLIR UN SYSTÈME DE GESTION DE LA VAISSELLE SALE ET SUIVRE LES PROTOCOLES SANITAIRES	• Favoriser le triage de la vaisselle sale par l'utilisateur. • Établir des points de dépôts pour la vaisselle souillée. • La vaisselle et les ustensiles utilisés sont lavés et assainis selon les méthodes usuelles recommandées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Voir : https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Restauration/Qualitedesaliments/securitealiments/nettoyageassainissement/Pages/nettoyageassainissement.aspx			
6.9 RÉAMÉNAGER LES POSTES DE TRAVAIL	• Prévoir du matériel spécifique pour chaque employé de la cuisine (chacun à ses propres couteaux, etc.) • Dans la mesure du possible, assurer le respect d'une distanciation physique de 2 mètres entre les postes de travail. • Lors des activités de préparation des aliments, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne sans barrière physique, le personnel de cuisine visé doit porter un masque de procédure et une protection oculaire. Si la température élevée dans la cuisine rend le port du masque de procédure impossible (constamment mouillé), le port d'une visière couvrant le visage du front jusqu'au menton est une solution de dernier recours. • Suivre les protocoles CNESST pour les cuisiniers et les employés de cuisine Pour en savoir plus : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/#c52726 https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/#c52726 https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc100-2171-3-guide-restauration.pdf			

AVANT L'ARRIVÉE AU CAMP DE JOUR
Surveillance des symptômes et questionnaire/affichage
d'autoévaluation des symptômes à l'accueil, tous les jours.

En présence de symptômes au camp de jour



ARBRE DÉCISIONNEL - DÉPISTAGE DANS LES CAMPS DE VACANCES

TEST PCR 48 h avant l'entrée pour les jeunes et le personnel hébergés * en centre de dépistage désigné

Triage strict lors de l'accueil par questionnaire d'**autoévaluation des symptômes**

Avant l'entrée en camp

Présence de symptômes

Isoler la personne
Compléter l'[Outil d'autoévaluation](#) des symptômes ou appeler la ligne téléphonique 1 877 644-4545

Selon la recommandation, la personne n'a pas à passer de test et peut réintégrer son groupe-bulle

Selon la recommandation, la personne doit passer le test

Test antigénique rapide
(si présence d'un professionnel de la santé sur place)

Résultat négatif

Poursuivre les activités du groupe-bulle et attendre le résultat du PCR

Résultat positif

Placer le groupe en isolement préventif et attendre le résultat du PCR

Tests de dépistage **

PCR
- prélèvement dans un CDD
- prélèvement en camp par gargarisme

Résultat négatif

Réintégrer la personne dans le groupe-bulle

Résultat positif

Retirer la personne du camp
Retirer l'ensemble du groupe-bulle du camp
Appliquer les recommandations de la direction de santé publique qui mène l'enquête pour les isolements et les mesures à mettre en place

Pendant le séjour

- Surveillance des symptômes à la fin du séjour par les parents
- En cas de symptômes, le parent remplit [l'outil d'auto-évaluation web](#) ou communique au 1 877 644-4545 et suit les consignes transmises

Après le séjour

* Exclusion aux tests PCR pour les employés ET participants entièrement protégés ET en l'absence de symptômes : Une personne est considérée entièrement protégée si elle :

- A reçu sa deuxième dose de vaccin il y a 7 jours ou plus
- A eu la COVID-19 depuis 6 mois ou moins
- A eu la COVID-19 depuis plus de 6 mois et a reçu une dose de vaccin il y a 7 jours ou plus. Son vaccin doit lui avoir été administré au moins 21 jours après le début de ses symptômes de COVID-19 (ou la date de prélèvement, si asymptomatique)

** Les modalités de dépistage pourront varier en fonction des régions selon les particularités des camps et des établissements (CISSS/CIUSSS)

PCR : polymérase chain reaction couramment connu sous l'abréviation TAAN-labo : test d'amplification des acides nucléiques. TDAR=test de détection d'antigènes rapide